# COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

# MERCREDI 31 AOUT 2016

L'an deux mil seize, le trente et un août à 20 h 30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de BACILLY, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAINCENT, Maire.
*Etaient présents* : Jean-Pierre MAINCENT, Maire, Eric QUINTON, Jacqueline FRANCOIS, Marie-Claude LE TORREC et Carole NAULLEAU adjoints,
Ms Vincent BARREAU, Pascal LECHEVALLIER, M. Pascal MORAZIN (arrivé à 20h55) Mmes Jacqueline MOUBECHE, Magalie JOSSEAUME et Caroline RENAULT formant la majorité des membres en exercice.

*Procuration* :

*Absents* : Ms Vincent CHERBONNEL, Matthieu CUCU

Absents excusés : Mme Emmanuelle SIMONIN

*Secrétaire de séance* : M. Vincent BARREAU

Date de convocation **: 24/08/2016** *Présents : 11*
*Votants : 11*
**Date d'affichage** : 07/09/2016

Monsieur le Maire, demande aux membres du conseil l'approbation du procès-verbal de la dernière réunion du 2 juin 2016.

Approbation du dernier procès-verbal à l'unanimité.

## PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE GENETS : ARRET DE PROJET

Monsieur Le Maire présente aux conseillers un courrier de la Communauté de Communes d'Avranches Mont-Saint-Michel demandant que les membres du conseil soumettent leur avis sur le projet de P.L.U. de la Commune de GENETS.

Après délibération, les membres du conseil émettent un avis favorable en votant comme suit :

Pour : 7 voix Contre : 0 voix Abstention : 3 voix

Arrivée de Monsieur Pascal MORAZIN

## INSTALLATIONS CLASSEES

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal un dossier de demande d'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement de la S.C.E.A. Les Rosières sise au lieu-dit « La Giffardière » de SAINT JEAN DE LA HAIZE pour l'extension d'un l'élevage porcin. La commune de BACILLY est concernée par une partie du plan d'épandage.

Monsieur le Maire demande au conseil d'émettre un avis sur le projet.

Après vote à mains levées :

11 Votants : 7 votes pour, 0 contre et 4 abstentions

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'agrandissement de l'élevage qu'exploite la S.C.E.A. Les Rosières.

## CESSION D'UN CHEMIN RURAL

Les chemins ruraux, appartenant au domaine privé des communes, peuvent être cédés, notamment aux propriétaires riverains, à condition qu'ils cessent d'être affectés à l'usage du public, et dans le respect des règles de procédure posées par l'article L. 161-10 du Code rural.

Monsieur le Maire présente un courrier émanant de Monsieur MASSE désirant faire l'acquisition du chemin rural CR16 Le Tertre desservant sa propriété.

Aussi Monsieur le Maire propose de lancer la procédure de cession d'un chemin rural qui se déroule comme suit :

1. le Conseil municipal doit, dans le cadre d'une 1ère délibération, constater la désaffectation du chemin concerné, et envisager de mettre en œuvre la procédure de l'article L. 161-10. Il y aura lieu, dans cette même délibération, de lancer une enquête publique. L'enquête publique se déroule selon les modalités prévues aux articles R. 141-4 à 141-10 du Code de la voirie routière.
2. Au vu des résultats de l'enquête publique, le Conseil Municipal prend une 2ème délibération constatant la vente du chemin rural à telle personne et à tel prix.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, est favorable à la vente du chemin rural CR 16 Le Tertre, en l'état, sans que le futur acquéreur puisse demander aucun dédommagement à la commune pour mauvais état de la chaussée ou mauvais écoulement des eaux de pluie.

Le conseil constate la désaffectation du chemin rural.

Le conseil décide de lancer la procédure de cession de ce chemin rural prévue par l'article L.161-10 du Code rural; Pour ce faire, invite Monsieur le Maire à organiser une enquête publique sur ce projet ; Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier.

## SUBVENTIONS 2016

Monsieur le maire présente aux conseillers des courriers du Collège Challemel Lacour concernant des demandes de participations financières aux séjours linguistiques et culturels pour les enfants résidant sur le territoire de la commune.

Après avoir délibéré, les conseillers décident d'octroyer :

- une aide de 40€ aux élèves ayant participés aux séjours.

## CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR DE 1ère CLASSE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

**Considérant** la nécessité de créer un poste de rédacteur principal de 1ère classe vu l'avancement de grade d'un agent de la fonction publique territoriale par voie de promotion interne, il y a lieu de créer un poste de rédacteur principal de 1ère classe à compter du 1er septembre 2016.

Le Maire propose au Conseil Municipal,

- la création d'un poste de rédacteur principal de 1ère classe à temps non complet à raison de 33 heures hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité, décident de :

- créer un poste de rédacteur principal de 1ère classe à temps non complet à raison de 33 heures hebdomadaires à compter du 1er septembre 2016.

# QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe les conseillers que les nouveaux propriétaires du terrain de Monsieur GAUCHER ont demandé que leur soit mise l'électricité. Lors de la réunion du 2 juin dernier, les conseillers avaient émis un avis non favorable à cette demande. Vu que l'on ne peut refuser un raccordement électrique sur une parcelle, le conseil décide d'émettre un avis favorable pour un raccordement type « chantier ».

- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Mme et M DARROUX résidant au Fougeray demandant s'il est possible de faire le nécessaire afin de limiter la vitesse des véhicules. La commission « voirie » se rendra sur place.

- Dates des Commissions :

    - Commission voirie : le mercredi 7 septembre à 14h

    - Commission communication : le jeudi 15 septembre à 20h30

    - Commissions finances et urbanisme : le lundi 19 septembre à 20h30

Séance levée à 22h15